

HALTE AUX SQUATS!

Les occupations illégales n'arrivent pas que sur la Côte d'Azur. Au début de l'été, des squatteurs se sont installés dans un pavillon du centre de Bezons, entraînant nombre de nuisances pour le quartier. Chacun connaît la législation actuelle: au bout de 48 heures un squat est considéré comme le domicile habituel des resquilleurs. De telles aberrations participent de la désaffectation des citoyens pour la politique. Si la loi protège les squatteurs contre les propriétaires comment avoir confiance dans la société? Ce principe de "domicile habituel" doit être révisé d'urgence, seul un titre de propriété ou un contrat de location doit donner des droits.

Marc Roullier